

DOSSIER DE PRESSE

Partie intégrante du tribunal des activités économiques, le greffe a pour mission d'assister le président et les juges, d'accueillir et de recevoir, de collecter, de contrôler juridiquement, de conserver et de restituer en toute fiabilité, les informations légales sur les entreprises, données indispensables à la transparence de la vie économique, à la justice commerciale et au bon fonctionnement du tribunal des activités économiques. Dans ce cadre, le greffier du tribunal des activités économiques reçoit, vérifie les déclarations des entreprises et en assure également la diffusion (extraits du registre du commerce des sociétés (Kbis), copies d'actes, statuts et comptes annuels, états d'endettement, mise en ligne sur Infogreffe, etc.).

[Téléchargez le dossier de presse du greffe du tribunal de commerce de Paris](#)

Sommaire du dossier de presse :

- Présentation générale du greffe du tribunal de commerce de Paris et du site Internet www.greffe-tae-paris.fr
- Visite guidée de www.greffe-tae-paris.fr, un site entièrement dédié aux entreprises
- Le greffe à l'écoute de ses clients
- Le greffe, observatoire de la vie des entreprises de la Capitale
- Le greffe à l'heure de l'Europe
- Fiche entreprise